

IDEFI Paré - Université de Poitiers Les étudiants changent, l'université aussi

[#]

La formation destinée aux nouveaux maîtres de conférences

Depuis la rentrée 2018/2019, le CRIIP a mis en place un dispositif de formation dédié aux nouveaux maîtres de conférences conformément aux dispositions fixées par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Quel accompagnement et quelles formations sont proposés ? Que retiennent les enseignants accompagnés ?



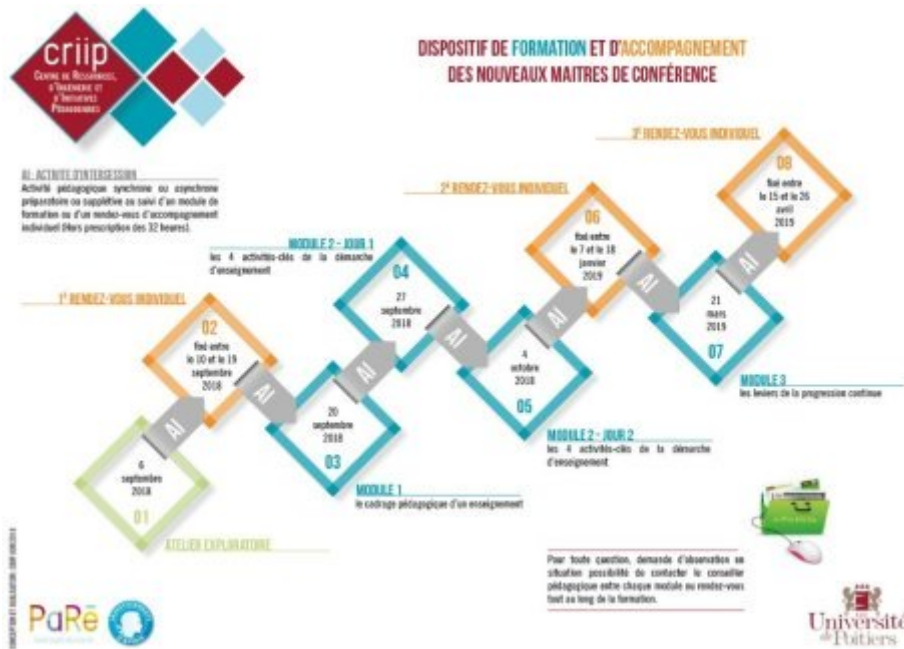
formationMCF.jpg

L'ensemble de ce dispositif a été imaginé en 3 temps :

1. Le positionnement personnel de l'enseignant par rapport à sa pratique actuelle ;
2. Le questionnement, avec des ateliers exploratoires, des exercices de visualisation pour mieux comprendre les attendus du métier et les enjeux ;
3. L'approfondissement de ses compétences selon ses propres volontés de développement.

Dès le début du mois de septembre et durant 1 an, les nouveaux MCF sont accompagnés grâce à des modules de formation en présentiel et/ou à distance (ressources numériques disponibles en ligne pour suppléer ou pour approfondir les sujets) et lors de rendez-vous individuels avec un conseiller pédagogique du CRIIP

qui les suivra tout au long de l'année.



Lors de ces modules, les MCF stagiaires travaillent des thématiques diverses et variées par des moyens théoriques ou pratiques. Après maintenant 2 mois d'accompagnement, les retours sont très encourageants et les enseignants notent tous que cela leur permet de découvrir de nouvelles formes d'enseignement. Monsieur Boyer-Kassem, Maître de conférences en Philosophie des sciences nous a apporté son témoignage :

« J'ai suivi plusieurs sessions de la formation dédiée aux nouveaux maîtres de conférences et j'ai apprécié plusieurs points de ce dispositif, au-delà de certaines longueurs par moment. J'ai découvert des pratiques pédagogiques que je ne connaissais pas (les fameux "APP" qui font s'interroger de nombreux collègues), et comme des résultats de la recherche en sciences de l'éducation ont montré leur bénéfique sur l'apprentissage des étudiants, cela m'a convaincu de les essayer dans mes cours. »

Au-delà de la découverte, l'objet de ces modules de formation est également de permettre aux enseignants d'avoir les clefs pour mettre en place une pédagogie active dans leurs cours comme a pu le faire Monsieur Boyer-Kassem :

« Par exemple, il y a quinze jours, plutôt que de leur énoncer la définition d'un concept central, je leur ai demandé pendant quelques minutes d'essayer de la formuler eux-mêmes par écrit, puis de la comparer avec leur voisine ou leur voisin, puis à quatre, et enfin j'ai réalisé une synthèse en classe entière et présenté la définition correcte. Et il m'a bien semblé qu'en prenant le temps de l'écriture, et de la confrontation, les étudiants se souviendront davantage de cette définition, en associant par exemple tel aspect de la définition à tel camarade qui l'avait trouvé. Pour quelques minutes de plus pris dans le cours, cela valait la peine. »

Globalement, lors des premiers modules, tous mettent en avant leur satisfaction de pouvoir travailler en équipe et échanger entre enseignants aux expériences et disciplines variées. Le groupe constitué cette année comporte 18 personnes venues de disciplines très différentes (chimie, droit privé, littérature étrangère, sciences de gestion, etc.) et qui ont entre 3 et 20 ans d'expérience dans la pratique de l'enseignement. Cette hétérogénéité permet de confronter les opinions, les acquis, les sensibilités lors des moments d'échanges formels ou informels :

« Autre point que j'ai apprécié dans les formations : l'échange entre collègues sur nos pratiques respectives, qui est habituellement plutôt rare. »

L'accompagnement individuel vient ensuite compléter les modules par un aspect plus personnalisé pour l'enseignant :

« Par ailleurs, j'ai demandé à bénéficier d'une observation en situation réelle par un conseiller pédagogique, qui a pu me suggérer certaines améliorations, et qui a relevé certains tics langagiers ou corporels -- des angles morts de notre pratique ! Aussi, je recommanderais aux collègues, nouveaux comme plus anciens, d'aller faire un tour dans une session de formation dont le thème les intéresse, ou de demander une observation. Cela prend peu de temps, et peut nous aider à améliorer nos cours ! »

En mai 2017, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) a publié un décret visant à permettre aux enseignants-chercheurs stagiaires de bénéficier d'une formation pour approfondir leurs compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice de leur métier. Les modalités de cette formation ont été fixées par le décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 et arrêté du 8 février 2018.

Les stagiaires bénéficient ainsi d'une décharge d'enseignement obligatoire de 32 heures pour leur année de stage.

A l'université de Poitiers la gestion de la conception et de la mise en œuvre de cette formation a été confiée au CRIIP, Centre de Ressources, d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques [<http://criip.univ-poitiers.fr/>], créé grâce à IDEFI PaRé. Le CRIIP a alors conçu avec l'appui d'enseignants un dispositif proposant des formations et un accompagnement personnalisé tout au long de l'année. Cela se concrétise par 4 modules de formation (26 heures) et 3 rendez-vous individuels (6 heures). Des activités d'intersession sont également proposées au choix sous la forme de modules en ligne et de ressources numériques.